

7- J'ai égaré mon titre d'allocation temporaire d'invalidité. Comment puis-je en obtenir un autre ?

Si vous avez égaré votre titre d'allocation temporaire d'invalidité, vous pouvez en obtenir un nouveau auprès du Service des Retraites de l'État (Bureau 2B – 10, Boulevard Gaston-Doumergue – 44964 NANTES Cédex 9 – Tél. 02.40.08.87.81).